



COMMUNE DE BROC

Rapport de gestion 2022

RAPPORT DE GESTION 2022

1. Table des matières

1.	Table des matières	2
2.	Exécutif	3
2.1.	Composition et fonctions	3
3.	Administration générale	3
3.1.	Composition	3
4.	Population légale	4
5.	Programme de législature	4
6.	Activités communales	4
6.1.	Bases	4
6.2.	Moyens.....	4
7.	Activités par dicastères	4
7.1.	Administration générale.....	4
7.2.	Finances	4
7.3.	Formation.....	4
7.4.	Bâtiments	5
7.5.	Santé et Affaires sociales	5
7.6.	Routes communales	5
7.7.	Environnement.....	5
7.8.	Economie.....	6
7.9.	Impôts	6
8.	Analyse financière.....	6
8.1.	Synthèse des indicateurs financiers	6

2. Exécutif

Le Conseil communal est en charge du pouvoir exécutif de la Commune. Il est composé de 9 membres siégeant depuis le début de la législature.

2.1. Composition et fonctions

Conseil communal	Dicastère
CRETTON Claude	Syndicature, Administration générale, Personnel, Naturalisations
HORNER Jean-Marc	Vice-Syndicature, Finances, Energie, Transports et télécommunications
SUDAN Isabelle	Formation, Culture, sports et loisirs, Tourisme
PICCAND Yael	Bâtiments communaux, Gestion des déchets, Protection de la population
SOMKHIT Samay	Routes communales, Embellissement, Cimetière
CLERC Jonas	Développement territorial, Aménagement du territoire, Constructions
SCIBOZ Suzanna	Affaires sociales, Santé, Générations
SPRENGER Boris	Eaux, Piscine, Protection feu et éléments naturels
RIME Denis	Police et ordre public, Sylviculture, Agriculture et endiguements

3. Administration générale

L'administration générale est en charge des tâches opérationnelles communales, sous la conduite du Conseil communal. L'administration des finances et des impôts en fait partie.

3.1. Composition

Administration générale					
Département	Secrétariat général			Finances et impôts	
Service	Secrétariat du Conseil	Contrôle des habitants	Service technique	Finances	Impôts
Responsable	Secrétaire communale Cetinjanin-Leuzinger Anette			Administratrice des finances Oberson Christiane	
Adjoint.e	Secrétaire adjointe Fournel Camille	Préposée Maillard Christelle Fournel Camille		Administratrice des finances adjointe Birbaum Anita	
Personnel	Chapuis Muriel Almeida Céline		Schorderet Yan Schaller Philippe	Perona Sandrine	Barras Nicole
Apprentis	Marques Antonio – Privet Emma – Ruffieux Maxime – Pasquier Lucie				
EPT	1.9	0.8	1.7	2.6	0.5

La préposée au contrôle de l'habitant, Christelle Maillard, ayant donné son congé pour le 31 mai 2022, elle a été remplacée à ce titre par Camille Fournel. Céline Almeida est venue compléter le personnel depuis le 1^{er} septembre 2022.

Antonio Marques a terminé son apprentissage d'employé de commerce au 31 juillet tandis que Lucie Pasquier l'a débuté au 1^{er} août.

4. Population légale

La population légale passe de 2'647 en 2021 à 2'716 habitants, à la date de référence du 1^{er} janvier, représentant une augmentation de 69 personnes.

5. Programme de législature

Le Conseil communal se dote d'un programme de législature permettant d'avoir une vision claire des tâches à accomplir, de diriger la réflexion le long d'un fil rouge et finalement l'établissement de la planification financière

6. Activités communales

6.1. Bases

Le Conseil communal répartit l'activité communale générale entre les différents dicastères. Il prévoit également les projets de rénovation ou d'amélioration nécessaires (investissements) au bon fonctionnement communal et à l'entretien de son patrimoine. Des groupes de travail ont été mis en place pour faciliter le suivi des projets.

6.2. Moyens

Afin de s'assurer que les travaux puissent être financièrement réalisés, le Conseil communal met régulièrement à jour la planification financière à 5 ans, et répartit les projets au fil des années. Deux fois par année, il organise un workshop durant lequel il fait état de toutes les activités des dicastères et les analyse pour s'assurer qu'elles correspondent à la vision globale de la législature.

En termes de finances, il s'appuie également sur le système de contrôle interne (SCI), dont la mise en place a été terminée à la fin de l'année 2022. Celui-ci répertorie les activités des finances communales et les classe en processus. Les risques de ne pas effectuer certaines tâches sont analysés et régulièrement contrôlés. Les améliorations qui en découlent sont mises en place rapidement et permettent ainsi une progression et une mise à jour des activités.

7. Activités par dicastères

7.1. Administration générale

L'accent a été porté sur la communication, par la mise en place d'un nouveau site internet et l'utilisation de l'application mobile iGruyere.

7.2. Finances

La mise en place du modèle comptable harmonisé MCH2 a été finalisé dans le courant de l'année 2022. De même, les programmes de gestion des heures et du système de contrôle interne ont été mis en place.

7.3. Formation

Au niveau de la formation, les activités scolaires comprennent en 2022 l'organisation du camp de ski et d'un camp vert. Le conseil des parents se réunit régulièrement pour établir un lien entre l'école, les parents et la Commune.

7.4. Bâtiments

Des mesures énergétiques ont été mises en place tant au niveau du bureau communal que du bâtiment principal de l'école primaire. La mise en séparatif de ces deux immeubles a également été prévue, pour répondre aux normes en vigueur.

Un projet de nouvelle école a débuté, correspondant aux besoins liés à l'augmentation de la population et des élèves dans les prochaines années. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée, afin de déterminer le lieu le plus adéquat et les besoins effectifs.

Au niveau des chalets, les travaux de réfection de la toiture en tavillons du chalet des Grosses Ciernes ont été effectués.

Le complexe sportif de la Plaine des Marches (CSPM) est en voie de finalisation et opérationnel depuis plus d'une année.

7.5. Santé et Affaires sociales

Les charges de transferts sont les principales dépenses de ces dicastères, et sont calculées en fonction de la population légale.

7.6. Routes communales

Les travaux de réfection des routes communales sont importants. Les premiers concernent la rue de Montsalvens et servent à la valorisation de la traversée de la localité (Valtraloc) et sont effectués plus tardivement que prévu, en lien avec les services cantonaux et dépendant de leur planning.

La route des Gîtes et celle de Motélon ont débuté tardivement, sujettes aux décisions cantonales en matière de subventions.

Au niveau de la plaine des Marches, la zone 30 km/heure menant au complexe sportif de la plaine des Marches a été finalisée.

Pour faire suite à l'arrivée du RER en gare de Broc, et étudier l'impact que ce nouveau pôle de transport pourrait engendrer sur les zones de parcage et les routes communales, un concept de stationnement est en cours d'élaboration.

7.7. Environnement

Le service des eaux suit les différents incidents tant au niveau des conduites que des stations d'eau potable ou d'épuration. Les moyens électroniques mis en place ont été renouvelés pour pallier les différentes pannes apparues durant l'année.

La gestion des déchets fait l'objet d'une étude pour optimiser au mieux l'espace dédié à la déchetterie.

La dépollution des anciennes décharges est attentivement suivie pour déterminer le niveau de pollution et à quel point il sera nécessaire de mettre en place des mesures d'assainissement des sites. Celui de Favaula est encore en cours d'observation, tandis que le traitement de la décharge du Creux est terminé, ne nécessitant pas de mesures.

Les tâches environnementales comprennent également le suivi de la démoustication de la zone amont du lac de la Gruyère. En 2022, étant donné que le niveau du lac n'est pas monté au point de permettre l'éclosion des larves de moustiques, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de traitements, ce qui a considérablement réduit les coûts dans ce domaine.

Enfin, les travaux de constructions et les demandes d'autorisation ont augmenté au cours de l'année 2022. Le suivi des dossiers par le service technique a ainsi été adapté pour répondre aux demandes.

7.8. Economie

Les travaux de sylviculture ont été effectués en collaboration avec la Corporation forestière Moléson, que la Commune rejoint au 01.01.2023. Toutes les coupes nécessaires ont ainsi été réalisées, et les subventions y afférentes ont pu être versées.

7.9. Impôts

La facturation des impôts est en mains communales pour la deuxième année consécutive. Les impôts ordinaires sont soumis au taux de CHF 0.89 par franc versé à l'Etat de Fribourg, pour la troisième année consécutive, conformément à la décision de l'Assemblée communale.

Les produits liés aux mutations immobilières, aux gains immobiliers et aux prestations en capital sont difficilement prévisibles, et génèrent des différences importantes par rapport au budget.

8. Analyse financière

L'analyse financière des deux dernières années, comptabilisées selon les normes du MCH2, démontre que la situation financière communale est relativement bonne, en relation avec les nombreuses dépenses réalisées, les nouveaux emprunts, et la diminution du bénéfice en 2022.

8.1. Synthèse des indicateurs financiers

Les indicateurs financiers peuvent pour la première fois être comparés entre les deux dernières années comptables.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2		
	Année 2022	Année 2021
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	111.17%	98.09%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	73%	31%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	129%	83%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	19%	53%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	7%	4%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	3'200.47	3'116.40
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	13%	26%

En résumé, la situation communale est moins favorable qu'en 2021, mais reste acceptable.

Le taux d'endettement net est plus élevé, en relation avec la fin de la construction du complexe sportif de la Plaine des Marches.

Le degré d'autofinancement est plus élevé, la part d'autofinancement étant plus importante par rapport aux investissements nets.

La part des charges d'intérêts est stable, les taux appliqués étant particulièrement bas.

La dette brute par rapport aux revenus est plus élevée, un emprunt ayant été conclu.

La proportion des investissements est quant à elle plus faible, la plus grande partie du complexe sportif de la Plaine des Marches ayant été réalisée en 2021.

La part du service de la dette augmente, les charges financières augmentant tant au niveau des intérêts que des amortissements, mais reste acceptable.

La dette nette par habitants suit le même chemin en raison de l'emprunt supplémentaire.

Enfin, le taux d'autofinancement est moindre, la proportion d'autofinancement étant moindre par rapport aux revenus courants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Claude Cretton

L'Administratrice
des finances :

Christiane Oberson